

COMPOSITION DU PARC DE VÉHICULES

En Wallonie, la majorité du transport terrestre de personnes¹ se fait par la route. La composition du parc automobile (nombre de véhicules, types de motorisation, âge...) constitue donc un paramètre important pour l'évaluation de l'impact de la mobilité des personnes sur l'environnement et la santé humaine.

Croissance du parc

En 2016, les voitures représentaient 77% du parc de véhicules en Wallonie. Leur nombre a augmenté de 34% entre 1995 et 2016, avec un taux de croissance annuel moyen de 1,5% sur les 10 dernières années. Le nombre de véhicules utilitaires a connu un taux de croissance plus important (près de 2,9% sur la même période) mais ne représentait que 10,8% du parc en 2016. À noter qu'une évolution marquante dans cette catégorie est le recours croissant aux utilitaires légers au détriment du transport en camions et semi-remorques. Cette évolution résulte notamment de la multiplication des envois ou lots de petites tailles et du développement de nouveaux besoins liés au commerce en ligne.

La tendance à la diésélisation s'essouffle

Les voitures roulant au diesel représentaient 60% du parc automobile en 2016 contre 30% en 1995. La croissance du parc roulant au diesel, observée depuis les années '90, s'est arrêtée en 2014 alors que le parc roulant à l'essence est reparti à la hausse depuis 2013. Ces évolutions récentes sont encouragées entre autres par la réforme des accises² initiée en partie pour des motifs environnementaux. En effet, bien qu'à puissance équivalente les moteurs diesel rejettent généralement moins de CO₂ que les moteurs à essence³, ils émettent davantage de particules fines (PM) et d'oxydes d'azote (NO_x) qui contribuent au phénomène d'acidification et à la formation d'ozone dans l'air ambiant.

Le nombre de voitures roulant au LPG diminue, tandis que le

nombre de voitures électriques, bien qu'en hausse ces dernières années, continue à représenter une part négligeable du parc wallon de voitures (0,4% en 2016).

Un Écoscore en hausse

L'Écoscore⁴ est un indice composite qui tient compte des émissions de CO₂, de l'impact sur la qualité de l'air et des nuisances sonores propres à chaque véhicule. Plus la note se rapproche de 100, plus le résultat est bon. La note moyenne pour le parc wallon était de 58,4 en 2015, en croissance d'un point par an depuis la création de l'indicateur en 2008⁵. Bien que les écarts entre les Écoscores moyens des trois Régions aient tendance à se réduire, la moyenne wallonne restait la plus élevée en 2015, notamment en raison d'une cylindrée moyenne plus faible⁶.

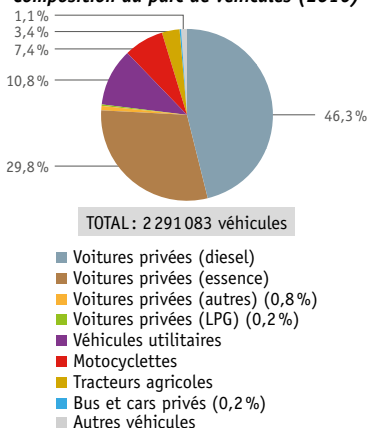
Favoriser les véhicules moins polluants

Plusieurs mesures du Plan air climat énergie 2016-2022⁷ visent à rendre la composition du parc moins impactante, notamment en promouvant l'achat de véhicules peu émetteurs (primes, fiscalité, Écoscore...). L'application de la directive 2014/94/UE relative au déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs (gaz naturel, électricité, hydrogène...) va également dans ce sens.

^[1] Voy-km pour le transport routier et ferroviaire | ^[2] AR du 26/10/2015 et Loi du 27/06/2016 | ^[3] Cet avantage peut cependant être partiellement annulé par l'augmentation du poids et du niveau d'équipement des véhicules. | ^[4] www.ecoscore.be | ^[5] VITO, 2016 | ^[6] VITO, 2014 | ^[7] → AIR Focus 3

Fig. TRANS 5-1 Parc de véhicules en Wallonie

Composition du parc de véhicules (2016)



Évolution des motorisations (voitures particulières)

